Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : présentation du dispositif d'aide aux entreprises



En ce début d'année toujours marqué par la crise, la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse met en place un nouveau soutien financier avec le versement d'une aide directe équivalente au montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises des 5 communes du territoire : Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Le dispositif prévoit une aide financière directe basée sur le montant de la CFE en fonction de la perte de Chiffre d'Affaire (CA). Ainsi pour une perte de 50 % et plus de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide équivaut au montant de la CFE 2020 dans la limite de 5 000 €. Pour une perte comprise entre 25 % et 49 % de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide est égal au montant de la moitié du CFE 2020 dans la limite de 2 500 €.

Sont concernées les entreprises des secteurs d'activités fixés par la loi du 30 juillet 2020 et du décret du 5 août 2020, les entreprises dont le siège social ou l'établissement est situé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, et les entreprises dont l'activité a débuté avant le 1e février 2020 et n'étant pas en liquidation ou redressement judiciaire.

Les demandes doivent être effectuées par courriel jusqu'au 30 juin 2021 à l'adresse suivante : aide-covid@ccpsmv.fr.

Il est obligatoire de fournir les pièces suivantes :

Bilan 2019
Pour les micro-entreprises en franchise de TVA : déclaration URSSAF de CA depuis janvier 2019
Copie de la carte nationale d'identité du dirigeant.
KBIS de l'entreprise ou avis SIRENE de moins de 3 mois et, si nécessaire, attestation indiquant d'un changement de code NAF est en cours.
RIB du compte professionnel libellé au nom de l'entreprise.
Attestation sur l'honneur certifiant être à jour des cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019.
Copie de l'avis de CFE 2020.

Pour justifier de la perte de Chiffre d'affaire il faut fournir une déclaration comptable signée du cabinet comptable présentant la comparaison de baisse de CA de 2020 par rapport à 2019, ou une attestation sur l'honneur indiquant la perte de CA si l'entreprise ne dispose pas de ces éléments (dans ce cas les éléments définitifs devront être transmis avant le 31 décembre 2021).

Le versement des premières aides s'effectuera à compter de fin février 2021 par virement.

A noter que lors du conseil de communauté du 4 février prochain, l'exécutif présentera une délibération qui fixera les détails du versement de cette aide. La Communauté de communes mobilisera 150 000 € sur ses fonds propres pour alimenter ce dispositif.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la Communauté de communes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Journées de l'innovation sur le thème de la transition numérique



Le Conseil départemental de Vaucluse propose 3 journées de l'innovation les 6, 7 et 8 octobre. Au programme : tables-rondes autour de la transition numérique le matin et stands de l'innovation l'après-midi à Châteauneuf-de-Gadagne et Valréas, et inversement à Cavaillon.

Les tables-rondes se centreront sur les impacts des mutations numériques sur les territoires, les habitants et les activités, et sur les nouveaux usages et services numériques. Les stands de l'innovation, eux, permettront au public d'échanger avec les acteurs de la médiation numérique. De nombreux sujets seront abordés au cours de ces journées comme les innovations, l'attractivité du territoire, les usages et services numériques…

Mardi 6 octobre. Salle de l'Arbousière. 1360 avenue Voltaire Garcin. Châteauneuf-de-Gadagne.
Mercredi 7 octobre. Salle polyvalente moulin Saint-Julien. Cavaillon.
Jeudi 8 octobre. Cité du végétal. 17A rue de Tourville. Valréas.
9h à 17h. Inscription obligatoire en ligne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Le Téléthon mobilise dans les campings de Vaucluse



Dimanche 9 août, l'AFM-Téléthon et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air s'associent pour lancer le premier #TéléthonCamping. Les vacanciers sont invités à participer à des olympiades solidaires afin de soutenir la recherche contre les maladies rares.

C'est une première dans l'histoire du Téléthon. Cette année, dans les campings, les traditionnels lancers de tong, tournois de volley-ball, concours de pétanque, lotos et autres quizz endiablés porteront les couleurs de l'AFM-Téléthon. Pour la première fois, des campings proposeront aux vacanciers de donner plus de sens à leurs vacances en participant à des olympiades (dans le respect des distances de sécurité)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

dans le but de soutenir la recherche contre les maladies rares.

En France, 150 campings participent à cette opération solidaire dont quatre dans le Vaucluse et deux dans le nord des Bouches-du-Rhône : les campings La Montagne à Sorgues, l'Avignon Parc à Vedène, Fontisson à Châteauneuf-de-Gadagne, Les Hautes Prairies à Lourmarin, ainsi que les campings La Roquette à Châteaurenard et La vallée Heureuse à Orgon. De quoi donner un avant-goût de la mobilisation pour le prochain Téléthon prévue les 4 et 5 décembre prochains.

Lien de l'évènement : Les campings font leur Téléthon

RD 901 : aménagement d'un carrefour giratoire à proximité du passage à niveau n°8 entre Châteauneuf-de-Gadagne et Le Thor

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



A partir du 15 juillet et pour une durée prévisionnelle de 8 mois, le Conseil départemental de Vaucluse va réaliser un carrefour giratoire situé sur la RD 901, entre Châteauneuf-de-Gadagne et Le Thor, à hauteur du passage à niveau PN 8.

Situé à proximité d'une déchetterie, d'une station de traitement des eaux, d'une aire de repos et d'une aire d'accueil des gens du voyage, le passage à niveau PN 8 fait partie des passages à niveau classés comme préoccupants du point de vue de la sécurité des usagers. En effet, ce tronçon se caractérise par la présence de nombreux carrefours avec des voiries communales ainsi que de multiples accès riverains. Chaque jour, ce sont plus de 8 000 véhicules dont 4,5 % de poids lourds qui l'empruntent.

Après avoir réalisé une étude sur la faisabilité d'un projet de sécurisation de ses abords en partenariat avec la SNCF, le Département de Vaucluse va aménager un carrefour giratoire destiné à sécuriser le passage à niveau en supprimant notamment le débouché de l'accès à la déchetterie et au chemin de Donné et en le regroupant avec l'accès de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il constituera une zone de ralentissement de la circulation à l'approche de la zone urbanisée du Thor. Le coût de l'opération s'élève à 2 100 000 €, financée par le Département, l'Etat et SNCF Réseau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !